

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 4 MARS 2013

- n° 78 de Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse

Mme Manon Delisle (PS) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons que l'éclairage public soit économe en énergie et qu'on minimise la pollution lumineuse.*

*La Ville de Fribourg a investi ces deux dernières années dans l'assainissement de l'éclairage public. Elle a réduit la consommation des nouvelles installations de 60 à 70 % par rapport aux anciens systèmes en remplaçant des installations à vapeur de mercure par des sources lumineuses de dernière génération et en baissant la puissance nocturne de 50% sur ces nouvelles installations entre 24.00 et 06.00 heures.*

*Bien que ces actions soient à saluer, nous sommes d'avis que la Ville peut aller plus loin dans les économies d'énergie et dans la réduction de ses frais d'électricité. Diverses communes fribourgeoises, telles Siviriez, Bossonnens, Le Pâquier, Vaulruz, Echarlens, Crésuz, Courtepin, Morat et Gruyères ont mis en place des mesures d'extinction des luminaires durant certaines heures de la nuit. En vue d'économiser encore plus d'énergie et de réduire la pollution lumineuse qui dérange les riverains et la faune nocturne, nous demandons que la Ville étudie les possibilités d'amélioration suivantes :*

Sur le plan matériel

- 1) *Possibilité d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 05.30 heures du matin, selon l'horaire des bus urbains, dans différents secteurs. Nous proposons de différencier l'extinction des luminaires selon les secteurs de la ville. Il serait ainsi particulièrement intéressant d'éteindre les luminaires dans les parcs publics ainsi que dans les quartiers d'habitation. Tandis que le centre ville ou les passages piétons sur routes principales resteraient illuminés toute la nuit.*
- 2) *Possibilité d'orienter systématiquement les luminaires en direction du sol, en focalisant les rayons lumineux vers la zone à éclairer. Le fait de mieux cibler l'éclairage protège d'une part la faune nocturne et soulage les personnes habitant à proximité des luminaires. Selon l'enquête Plan d'aménagement local de la ville de Fribourg de la HEG de Fribourg de 2010, 27% des sondés en Basse Ville estiment que l'intensité lumineuse est trop forte.*

Sur le plan de la procédure

- 3) *En vue de tester la faisabilité d'une telle action, la Ville pourrait mettre en place un projet pilote dans un quartier d'habitation, après discussion avec l'association de quartier et ses habitants. A la fin de cette phase pilote, il s'agirait de mener une enquête auprès de ces habitants pour s'assurer de l'acceptation d'une telle action. Cela permettrait également de l'adapter si nécessaire avant de l'étendre à d'autres quartiers.*
- 4) *Il nous semble par ailleurs important de prendre en compte les particularités des quartiers lors de la décision d'extinction, certaines rues ou ruelles devant éventuellement pouvoir bénéficier d'un éclairage toute la nuit."*